

Compte rendu et procès-verbal de la séance du conseil municipal du 4 février 2019

Sont présents: Monsieur Gérard Leguay, Madame Annick Niporte, Madame Antoinette Graff, Monsieur Dominique Duchamp, Monsieur Christian Albert, Madame Michèle Baudoin, Monsieur Philippe Brunot, Madame Marie Luce Bon, Madame Nathalie Weill, Madame Nathalie Vieillard, Monsieur Christophe Leloup, Monsieur Christophe Louet, Madame Sandrine Renault, Monsieur Rémi Aubry.

<u>Absents Excusés</u>: Monsieur Serge Bavard (procuration à Monsieur Gérard Leguay) Monsieur Jean-Michel Bon (procuration à Monsieur Dominique Duchamp) Madame Olga Pecaud (procuration à Madame Annick Niporte),

Absents: Monsieur Philippe Michaud, Madame Claudine Lenet.

Monsieur Dominique Duchamp est désigné secrétaire de séance

1- Approbation du compte rendu et du procès-verbal du conseil municipal du 10 décembre 2018

Avant l'adoption de ce compte rendu à l'unanimité, Christian Albert revient sur les modalités de calcul des charges refacturées à la CCTIV et payées directement par la commune.

2- Modification simplifiée n°3 du PLU

Le maire rappelle les 2 modifications justifiant cette procédure :

- Adaptation du règlement concernant le nombre de place de stationnement pour les bâtiments à usage de service, bâtiments publics, et tous les bâtiments d'intérêt collectif.
- Modification de zonage d'un terrain situé initialement en UBE, pour un classement en UB.

Après avoir pris connaissance de la note de présentation, détaillant ce projet, le conseil municipal, approuve à l'unanimité la modification simplifiée n°3 du PLU.

3- Budget eau et assainissement- assujettissement à la TVA

Lors du renouvellement des contrats de concession au 1^{er} janvier 2018, il a été prévu la collecte de la TVA par la commune. Cette disposition réglementaire est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2014. Le budget des services de l'eau et de l'assainissement est donc assujetti à la TVA. Il est également précisé que le budget Eau et Assainissement doit faire l'objet d'une trésorerie autonome.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'assujettir le budget eau et assainissement au régime de la TVA.

4- Transfert de compétence service de l'eau et de l'assainissement

Refus de transfert de la compétence en matière d'eau et d'assainissement à l'EPCI.

Le maire propose de refuser ce transfert de compétence et de le repousser au 1^{er} janvier 2026. Il estime que la CCTIV n'est pas en mesure d'absorber ce transfert dans l'immédiat, car elle doit en priorité assurer le transfert des compétences reprises au 1^{er} janvier 2018 et mener à terme les procédures en cours.

A la demande de Christophe LELOUP, le maire précise que cette question n'a pas été abordée avec les autres membres du conseil communautaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, refuse de transférer la compétence « eau et assainissement » au 1^{er} janvier 2020.

5- Eclairage du terrain d'honneur- Plan de financement

Le maire rappelle que l'éclairage du terrain d'honneur n'est plus aux normes pour accueillir les équipes de football évoluant au niveau national. Il propose donc au conseil municipal d'approuver ce projet à hauteur de 80 500 € et de l'autoriser à solliciter les co-financeurs.

Plusieurs prises de paroles apportent les précisions ou commentaires suivants :

- L'éclairage est composé de 4 pylônes, avec 6 projecteurs par pylône. Le projet consiste à installer des projecteurs LED, exigé par les co-financeurs, et favorisant les économies d'énergie.
- Actuellement, cela représente environ 15 matchs par an.
- La fédération française de football impose des investissements lourds aux petites communes pour se maintenir au niveau national, cela met en péril la pratique du football en milieu rural.
- En cas de non réalisation de cet investissement, l'équipe évoluant en national serait contrainte de jouer le dimanche ou de redescendre au niveau régional.
- Il est important de redéfinir le montant de subvention allouée au club, d'autant plus que la fusion avec le Club d'Is sur Tille nécessite une réflexion approfondie, tant en matière de subvention qu'en matière d'utilisation des équipements.

Ainsi, le conseil municipal, après en avoir débattu, décide à la majorité par 13 voix pour, 3 abstentions (C. Louet, N. Vieillard, S. Renault) et une voix contre (C. Leloup), d'approuver le projet de rénovation de l'éclairage du terrain d'honneur à hauteur de 80 500 €, d'autoriser le maire à solliciter les co-financeurs comme suit : 20 % SICECO, 35% ETAT-DETR, 25% Conseil Régional, 20% Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA), précise que la réalisation de ce projet est conditionnée à l'obtention de 80 % de financement.

6- Subvention SCO Dijon

Le sprinter Club Olympique de Dijon (SCO) a proposé à la commune de Selongey d'être « Ville Etape » de la coupe de France Junior du 20 et 21 avril 2019 car elle répond aux contraintes techniques et possède une capacité d'hébergement appréciable. Des animations seront organisées en partenariat avec les associations locales.

En tant que Ville Etape, le SCO sollicite le versement d'une subvention de 2000 €, ainsi que la mise à disposition de matériel. Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser cette subvention au SCO Dijon.

7- Eolien- acceptation de l'offre de participation pour la réalisation du sentier pédagogique (Sentier pédagogique allant du collège à la 1^{ière} éolienne)

La société ENERGIES ENTRE TILLE ET VENELLE apporte son concours à la commune de Selongey en vue de réaliser des travaux de mise en place d'un sentier pédagogique et de panneaux d'information concernant le parc éolien situés à Selongey à hauteur de 29 500 euros. Cette offre s'inscrit dans le projet du parc éolien « Entre Tille et Venelle » situé sur les communes d'Avelanges, Marey-sur-Tille, Villey-sur-Tille et Selongey. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les travaux de mise en place d'un sentier pédagogique et de panneaux d'information concernant le parc éolien, d'inscrire en priorité cette somme au budget 2019 et d'accepter l'offre de participation de 29 500 €. Il est précisé que des renseignements et des contacts ont été pris avec des sociétés spécialisées dans ce type de signalétique.

8- Implantation d'un pylône TDF et modalités de financement

La société TDF sollicite la commune pour l'implantation d'un pylône en vue d'accueillir plusieurs opérateurs de télécommunications permettant de couvrir plus largement le territoire. Après avoir pris connaissance du projet, le conseil municipal par 16 voix pour et une abstention (A. Graff), décide d'approuver le projet d'implantation du pylône TDF, et opte pour la cession d'une parcelle de 160 m² issue de la parcelle cadastrée ZA 11, au prix de 12 500 €.

9- Cession de terrains

Mr Hugues Charpenet sollicite la commune de Selongey, afin que celle –ci lui cède 2 parcelles de terrains. Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette cession ; il s'agit des parcelles suivantes :

- a- A 894 Chemin de Sainte Anne pour une surface de 580 m²,
- b- A 994 En Jean Monin pour une surface de 1090 m²,

Le prix de vente est fixé à 0.50 € le m², les frais sont à la charge de l'acquéreur.

10- Projet « Ages et Vie »

La société « Ages et Vie » envisage d'implanter à Selongey, un collectif « Ages et Vie » destiné à accueillir 16 ou 24 personnes âgées.

Avant d'engager des études en vue de réaliser un avant-projet sommaire, cette société sollicite un accord de principe du conseil municipal concernant la cession d'un terrain de 2500 à 3000 m², situé derrière le lotissement rue de Grenand, au prix maximum de 5€ HT le m², les frais d'arpentage et d'acte restant à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord de principe sur la cession du terrain au prix maximum de 5 € le m2.

11- Informations diverses et questions des conseillers

- Les travaux d'aménagement du cimetière et les travaux de remise aux normes du réservoir du foulon commenceront prochainement.
- Les travaux de finition du bâtiment de l'hôtel de ville sont en cours, l'installation dans les locaux rénovés est prévue le 19 février prochain. Une visite destinée aux élus est proposée le samedi 16 février à 10h30.
- La société SOREIB a remis le diagnostic « piscine ». L'estimation des travaux est de 700 000 €.
 Une réunion de travail est fixée le 7 février prochain afin de redimensionner à la baisse le projet.
- La commune a reçu une pétition concernant les difficultés de stationnement et de circulation au groupe scolaire. Afin de répondre le plus favorablement possible à cette demande le maire propose les éléments suivants :
 - o Retrait du panneau incitant les automobilistes à sortir du parking en direction de la route d'Is sur tille.
 - Création de 6 places de parking supplémentaires le long du chemin d'accès au restaurant scolaire. Les enseignants et le personnel seront invités à s'y garer.
 - La voie d'accès du bus reste interdite au stationnement pour des raisons évidentes de sécurité.
 - Les plateaux surélevés, éléments de sécurité pour les piétons et les riverains seront maintenus.
- Christian ALBERT signale plusieurs disfonctionnements : manque de panneaux et de plaques de rue, absence de la cocotte-minute SEB, absence de déneigement chemin d'accès ferme de Barme. Il demande si le maire a pris un arrêté concernant le déneigement des trottoirs par les riverains.
- Il lui est précisé que l'absence des différents panneaux est récente, des devis sont en cours. La cocotte-minute SEB est retirée tous les hivers pour éviter sa dégradation, la commune va solliciter la commune de Foncegrive, dans le cadre d'un partenariat, pour le déneigement du chemin d'accès de la ferme de Barme, et en dernier point un arrêté municipal de 2008 prévoit bien le déneigement des trottoirs par les riverains.

La séance est levée à 21 h54

Le secrétaire de séance

Dominique Duchamp

maire

Gérard Leguay